



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 novembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Rumilly, pour les exercices 2019 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Ce contrôle des comptes et de la gestion intègre des observations relatives à deux enquêtes thématiques portant d'une part sur la tarification des services publics locaux (enquête nationale) et d'autre part sur les transactions immobilières des collectivités locales, enjeu important pour Rumilly au regard de l'ampleur de son patrimoine bâti (enquête régionale de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes).

[Consulter le rapport](#)

La commune de Rumilly est située dans le département de Haute-Savoie (74), à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de la ville d'Annecy. Avec une population actuelle d'environ 16 000 habitants (budget de fonctionnement de 25 M € et 243 agents en 2023), en augmentation constante depuis plusieurs décennies, elle constitue la ville-centre de la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie, dont elle représente la moitié de la population.

La chambre relève que la situation financière de la collectivité est satisfaisante. Elle a autofinancé 90 % de ses dépenses d'équipement sur la période, tout en réduisant sa dette de 15 %, et dispose d'une trésorerie confortable. La collectivité devra néanmoins rester attentive aux charges de personnel, en progression importante sur la période 2019-2023 afin de s'assurer de maintenir un niveau de capacité d'autofinancement suffisant.

La politique tarifaire des services publics de la commune est bien structurée. Les recettes tarifaires hors redevances d'occupation du domaine public (1,27 M € en fin de période soit 5,37 % des produits de gestion du budget principal), couvrent, sur les exercices 2021 à 2023, moins de 20 % du coût de revient des services publics qu'elles financent. Une étude réalisée par la commune en 2024 a permis d'estimer que ce coût de revient annuel moyen, sur les exercices 2021-2023, est de 5,7 M€ (7,1 M€ en intégrant les valeurs locatives).

En outre, certains services publics municipaux, bien que régulièrement fréquentés par des usagers extérieurs à la commune, en particulier dans les domaines sportifs et culturels, sont financés uniquement par elle. Cela pose la question du partage de la charge des services de centralité, en discussion avec l'intercommunalité et les communes limitrophes. A cet égard, la chambre recommande de compléter et fiabiliser les données relatives à la commune de résidence des usagers des services publics municipaux.

La commune dispose d'un patrimoine immobilier important (95 000 m²) qui engendre des coûts de fonctionnement significatifs (autour de 3 M €, soit près de 15 % de la totalité des charges de gestion du budget principal en 2023). Elle se dit soucieuse de rationaliser son parc en réduisant la surface bâtie. Toutefois, cet objectif n'a pas encore été atteint et les cessions opérées restent réduites. La commune mène une politique d'acquisition dynamique, notamment par l'intermédiaire de l'établissement public foncier de la Haute-Savoie, pour mener à bien son programme de redynamisation du centre-ville.

La commune avait adopté en mars 2023 un schéma directeur immobilier qui n'a pas été actualisé par la nouvelle municipalité élue en novembre 2023. Celle-ci souhaite désormais adopter un nouveau schéma directeur immobilier et énergétique. La chambre recommande à la commune d'aller au bout de la démarche, de redéfinir clairement sa stratégie immobilière et de veiller à garantir l'information complète du conseil municipal en matière de politique foncière.

Deux autres recommandations de la chambre portent sur la commande publique et visent à mettre fin aux carences en matière d'archivage des dossiers et à disposer d'une nomenclature des achats pleinement opérationnelle pour s'assurer du respect de la réglementation dans le choix des procédures de consultation.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

X [@crc_ara](#)